

## Procès verbal de l'assemblée CT

Date : mercredi, 18.09.2019

Lieu : Hôtel al Ponte, Wangen an der Aare

Heure: 14:00

Présents: M. Rella (NW), J. Beeli (juges), T. Oettli (SeR), A. Schiess (OS), R.von Niederhäusern (président SSDS), S. Nicole (PR), R. Hug (BE-FR), B. Schmucki (ZS), I. Heller (Wy), J-B. Klay (Le), U. Lanker (GR).

Excusés: S. Studer (Wa > excusé, pas de rempl. présent), A. Stern (GR > pas excusé, rempl. présent)

### **1. Bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue à tout le monde.

Le groupement Plaine du Rhône est dès maintenant représenté par S. Nicole.

### **2. Procès-verbal de la dernière assemblée**

La traduction du dernier procès-verbal est en ligne.

La demande des juges sera traitée au point N° 3.

La décision, concernant le trial du GR SE, a été communiquée à l'organisateur et les corrections apportées.

Les sanctions seront traitées au point N° 4.

Le cours d'aspirant sera traité au point N° 6.

Le dernier procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. La demande des juges concernant la conduite éloignée (drive) en classe 1**

Les commentaires des différents GR concernant la demande des juges sont discutés et votés.

**Décision** : la requête est acceptée avec 11 voix

Le conducteur de chien a le droit d'accompagner son chien jusqu'à la limite indiquée ou de rester au piquet de départ. Les juges sont chargés d'évaluer les deux options de manière égale. Cette conduite éloignée en axes triangulaires comptant d'environ 100 mètres chacun, avec une distance d'environ 30 mètres entre le conducteur de chien et son chien. La distance totale de l'amener (environ 100 mètres) et de la conduite éloignée devrait se situer entre 350 et 400 mètres. Le goulet (entonnoir) reste présent. Le temps maximum augmente à 12 minutes. La nouvelle répartition des points est la suivante : O 20, L 10, F 20, D 30, E 10, P 10.

**P > Hügli :** Projet d'adaptation du règlement jusqu'au 29.09.19

**P > Tous :** La revue de l'adaptation du règlement jusqu'au 06.10.2019

**P > Marco :** La publication du changement de réglementation (valable à partir du 01.01.2020) et l'ajustement des calculs et des formulaires sur le "portail online de la SSDS"

#### **4. Sanctions pour des chiens / personnes aux comportements incontrôlables lors des épreuves de travail**

Mise en place d'une première proposition concernant des chiens et des conducteurs de chiens aux comportements incontrôlables lors des épreuves de travail.

**P > Tous :** Obtenir des commentaires des différents GR

**P > Marco :** Mettre sur l'ordre de jour de la prochaine assemblée

#### **5. Cours d'aspirants (Les exigences et liste des formateurs)**

Les exigences établis (de l'année 2011) sont toujours valables. La révision de la liste des formateurs actuels (de l'année 2013) est toujours en cours. En outre, un concept de formation pour la prochaine assemblée générale doit être élaboré.

**P > Andi / Trix :** L'élaboration d'un concept de formation pour la prochaine AG

**P > Marco :** Mettre sur l'ordre de jour pour la prochaine assemblée CT (information sur l'état)

#### **6. Cours d'aspirants**

Le prochain cours d'aspirant formateur aura lieu le 03.11.2019 à Niederbüren SG.

#### **7. L'état actuel des CH Suisse 2019**

Actuellement, il n'y a pas encore 50 inscriptions en classe 3. La liste sera remplie en fonction du classement. Les classements quotidiens des qualifications seront publiés sur le site. Pour le camping et le souper, il faudra s'inscrire à part (sur notre page internet CH Suisse).

#### **8. CE/CM 2020**

En ce qui concerne le Continental 2020 en Suisse, tout se déroule comme prévu. Le World Trial aura lieu du 17 au 20.09.2020 à Castle Howard (North Yorkshire).

**P > Ruedi :** Consultation auprès de la ISDS concernant la date limite d'inscription CM 2020

Concernant les qualifications, les dates actuellement connues sont discutées. Pour l'instant, trois dates ont été publiées.

Le groupement BE/FR se voit attribuer une deuxième qualification (en plus de Bolken), celle-ci sera agencée le 7 et 8 décembre. Le groupement régional NW organisera aussi une épreuve de qualification et si aucun autre GR ne souhaite organiser la sixième qualification, une 2<sup>ème</sup> peut être organisée par le GR NW.

**P > Trix** : Préciser si le GR ZS serait prêt à organiser une qualification, respectivement à transformer leur classe 3 prévue, en épreuve de qualification.

## **9. Divers**

Aucun commentaire

## **10. Prochaine assemblée**

**Date : Mercredi, 18 mars 2020**

**Lieu : Hôtel al Ponte, Wangen an der Aare**

**Heure : 14 :00**

Fin de l'assemblée à 17 :30, pour le procès-verbal :  
21.09.2019 / R. Hug